

Direction de l'évaluation des risques

## Comité d'experts spécialisé « Eaux »

### Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2019

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*  
*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### Etaient présent(e)s :

- Membres du comité d'experts spécialisé
- Mmes Ayrault (Vice-Présidente), Celle-Jeanton, Dublineau, Petit, Sauvant-Rochat, Togola, Tremblay, Welté ;
- MM. Baron, Bornert (Président), Boudenne, Carré, Cimetière, Gaspéri, Gonzalez, Lévi (Vice-Président), Moulin.
  
- Coordination scientifique de l'Anses
- Unité d'évaluation des risques liés à l'eau

#### Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

- Mmes Albasi, Cabassud, Caron, Vialette ;
- MM. Dagot, Humbert, Huneau, Perdiz, Sarakha.

#### Présidence

M. Bornert assure la présidence de la séance pour la journée.



## 1. Ordre du jour

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- Demande d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de morpholine dans les eaux destinées à la consommation humaine. Saisine n° 2017-SA-0200

## 2. Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

## 3. Synthèse des débats, détail et explication des votes, y compris les positions divergentes

### **Demande d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de morpholine dans les eaux destinées à la consommation humaine**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 16 experts sur 26, ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

En raison d'une situation de contamination locale, l'Anses a été saisie le 21 septembre 2017 par la Direction générale de la santé (DGS) pour établir une valeur sanitaire maximale admissible pour la MOR dans l'EDCH et évaluer les risques sanitaires liés à sa présence dans les EDCH.

L'expertise relève du domaine de compétences des comités d'experts spécialisés (CES) « Eaux » (pilote) et « Valeurs sanitaires de référence » (VSR). L'Anses a confié l'expertise au groupe de travail « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (GT ERS EDCH), rattaché au CES « Eaux », et la rédaction des parties relatives à la toxicité de la MOR et à la construction de la valeur toxicologique de référence (VTR) chronique par ingestion au CES VSR. Les travaux ont été présentés, tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques, au CES VSR entre le 30 novembre 2018 et le 9 mai 2019 et au CES « Eaux » entre le 9 avril 2019 et le 11 juin 2019. Les parties 3.5 et 3.6 de l'avis et les annexes correspondantes ont été adoptées à l'unanimité moins une abstention par le CES VSR réuni le 9 mai 2019. L'ensemble des travaux a été adopté à l'unanimité par le CES « Eaux » réuni le 11 juin 2019.

L'analyse du CES « Eaux » a porté sur :

- L'origine et le devenir de la MOR dans les eaux ;
- Les traitements réduisant les concentrations en MOR dans les EDCH ;
- Les méthodes d'analyse de la MOR dans les EDCH ;
- L'évaluation des expositions à la MOR par les EDCH ;
- Les effets sur la santé après exposition par voie orale (contribution du CES VSR) ;
- La détermination d'une valeur sanitaire de référence (contribution du CES VSR) ;
- L'élaboration d'une valeur guide dans les EDCH et les modalités d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de MOR dans les EDCH ;
- L'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de MOR dans les EDCH dans la zone d'étude.

Les discussions en CES « Eaux » ont principalement porté sur :



## Procès-verbal du CES « Eaux » – [11/06/2019]

- Les sources de contamination des milieux aquatiques par la MOR dans la zone d'étude, et plus largement en France ;
- La prise en compte simultanée de la toxicité de la N-nitrosomorpholine et de la MOR pour l'évaluation des risques ;
- La méthode d'élaboration de la valeur guide pour l'EDCH à partir de la VTR proposée par le CES VSR.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de morpholine dans les eaux destinées à la consommation humaine.